



Cabinet
Service communication

Marseille, le jeudi 9 octobre 2014

BILAN DE L'AÏD EL KEBIR 2014 DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

En 2014, l'Aïd al Adha a été célébré du 4 au 6 octobre. En concertation avec la communauté musulmane, les collectivités territoriales, les organisateurs et les éleveurs, 12 sites d'abattage au total ont été agréés par les services de la préfecture répartis sur l'intégralité du département.

Le département des Bouches-du-Rhône est le premier département de France à disposer d'autant d'abattoirs temporaires. Durant ces 3 jours, 9000 moutons ont été abattus sur ces 12 sites agréés dans le département.

Les services de l'Etat veillent à une amélioration continue des conditions de fonctionnement de ce rite religieux, notamment en assurant la formation des sacrificateurs agréés par l'instance religieuse. La bonne organisation de ces sites a apporté toutes les garanties quant à l'accomplissement du rite dans des conditions de sécurité sanitaire attestées et contrôlées par les services de la puissance publique.

Les services vétérinaires de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP), en collaboration avec la police et la gendarmerie, ont assuré une présence constante sur l'intégralité des sites pour délivrer l'estampille sanitaire et assurer le respect des engagements pris par les exploitants des installations.

S'agissant de l'abattage illégal, des actions de contrôle ont été menées en concertation avec les Parquets des tribunaux de grande instance, les forces de l'ordre et la DDPP. Ces contrôles ont permis de décourager certaines tentatives d'abattage illicite et de réorienter les animaux vers les abattoirs agréés.

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSSEILLE Cedex 6 - www.bouches-du-rhone.gouv.fr - [Twitter@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

Bureau de la communication Interministérielle - 04.84.35.40.00

COMMUNIQUE DE PRESSE